

Lettre de M. l'évêque de Tulle au clergé de son diocèse, en annexe
à la séance du 26 novembre 1790 au soir

Citer ce document / Cite this document :

Lettre de M. l'évêque de Tulle au clergé de son diocèse, en annexe à la séance du 26 novembre 1790 au soir. In: Archives
Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXI - Du 26 novembre 1790 au 2 janvier 1791. Paris :
Librairie Administrative P. Dupont, 1885. pp. 22-23;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_21_1_9204_t1_0022_0000_5

Fichier pdf généré le 08/09/2020

pectueuse que tout catholique doit également à toutes les deux, et à chacune d'elles en particulier. Sous quel rapport pouvons-nous donc être traduits, comme criminels de lèse nation? La pureté de nos principes et de notre doctrine doit donc nous autoriser à vous dire avec assurance, ce que Samuel disait au peuple d'Israël assemblé (1). J'ai conversé devant vous jusqu'à ce jour : me voilà prêt ; rendez témoignage de moi devant le Seigneur et son Christ « Itaque conversatus « coram vobis... usque ad hanc diem, ecce præsto « sum : loquimini de me coram Domino, et coram Christo ejus. »

Maintenant, nos chers coopérateurs, pourrions-nous vous exprimer quelle fut notre douloureuse surprise, lorsqu'on nous instruisit que dans une assemblée nombreuse, tenue le soir de ce même jour, des inculpations très graves provoquaient les opinions les plus violentes ; on nous prêtait des idées ; on nous supposait des projets si contraires à l'esprit de notre état, à la douceur, à la résignation qui doivent en être la marque distinctive, et à la modération de notre caractère, que nous croyons aussi inutile pour votre instruction, qu'il serait pénible à notre cœur de vous en retracer les détails. C'est alors, qu'averti à diverses reprises, et presque à chaque instant, de la chaleur toujours croissante des esprits, dont nous étions la cause innocente et involontaire, nous oubliant nous-mêmes, sacrifiant le bonheur d'être au milieu de vous, à la crainte de voir lesquels nous voudrions, comme saint Paul, être anathème ; imitant l'exemple de ce grand apôtre dans la ville de Damas (2) nous nous décidâmes à nous éloigner par prudence, emportant avec nous la douleur la plus profonde, les regrets les plus vifs de nous en séparer ; mais en même temps et pour toute consolation, l'espoir de venir les rejoindre dans peu ; nous pouvons les assurer et nous vous prions d'être nos interprètes, qu'ils sont toujours présents à notre esprit, que nous les portons dans notre cœur, et qu'ils sont l'objet continuel de notre sollicitude et de nos prières. Nous leur demandons pour prix de ces sentiments, nous les conjurons de persévérer dans cet esprit de paix, de douceur et de charité qui doit unir tous les chrétiens.

Et vous, nos très chers coopérateurs, dont nous connaissons le zèle infatigable, continuez vos bons exemples, ne cessez de veiller, d'être unis en Jésus-Christ, de prier pour le maintien de la foi, de la religion, pour la prospérité du royaume, pour la paix et le bonheur de tous (3), « *Ipsæ autem « Deus pacis sanctificet vos per omnia, et integer « spiritus vester, et anima et corpus sine querela « in adventu Domini Jesu-Christi servetur.* »

Ce 22 novembre 1790.

† C. EU., év. de Nantes.

(1) *Des Rois*, liv. 1^{er}, ch. XII.

(2) *Actes des Apôtres*, ch. IX, v. 25.

(3) *Épître de saint Paul aux Thessal.*, ch. V, v. 23.

TROISIÈME ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU 26 NOVEMBRE 1790.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE TULLE
au clergé de son diocèse.

Tulle, ce 18 novembre 1790.

Vous avez su, Messieurs, tout ce qui s'est passé à Tulle à l'occasion du décret de l'Assemblée nationale pour l'organisation du clergé, les sommations que le département de la Corrèze m'a fait faire de le mettre à exécution, et le scellé qui a été apposé aux portes de ma cathédrale, dont l'entrée m'a été interdite. Je manquerais à un devoir cher à mon cœur, si je vous laissais ignorer plus longtemps ma réponse à ces différentes sommations. Nous avons, Monsieur, le même ministère à remplir. Il nous dévoue à l'instruction des fidèles, dont le salut est confié à nos soins et à la conservation du dépôt de la foi dans toute sa pureté, aux dépens même de notre vie. Je vous dois donc, comme à mon cher coopérateur, compte de ma conduite et des principes qui la dirigent. C'est pour satisfaire à cette obligation, que je vous adresse une copie de la lettre que j'ai écrite à MM. les administrateurs du département. Vous y verrez les motifs qui ont déterminé mon refus de me prêter à leur demande. Je me recommande à vos prières et j'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Monsieur et cher coopérateur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : † CHARLES JO. MA., évêque de Tulle.

Copie de la lettre de M. l'évêque de Tulle à MM. les administrateurs du département de la Corrèze.

Tulle, ce 15 novembre 1790.

Messieurs, il s'est présenté devant moi deux prêtres, qui m'ont demandé des provisions pour une cure de Brives qui vaquait. Je les leur ai refusées, parce que cette ville n'était pas de mon diocèse, et que, par cette seule raison, elles seraient nulles. Vous m'avez fait sommer, Messieurs, de la pourvoir d'un prédicateur pour l'Avent, j'ai eu l'honneur de vous faire la même réponse. Lorsque l'Église m'a élevé, tout indigne que j'en suis, à la dignité d'évêque de la ville et du diocèse de Tulle, elle en a, conjointement avec l'autorité temporelle, fixé les limites en dehors desquelles tout acte de juridiction de ma part serait frappé du nullité radicale par défaut de mission. Lorsqu'il plaira aux deux puissances d'en étendre les bornes, je me ferai un devoir de correspondre à leur arrangement, et vous me verrez empressé à remplir les devoirs qui en seront la suite.

Vous avez, Messieurs, envoyé dans mon église cathédrale des commissaires pour faire l'inventaire des ornements, vases sacrés, linges et autres effets nécessaires au culte divin ; vous avez fait défense à MM. les chanoines de s'y assembler à l'avenir et d'y célébrer l'office divin ; un prêtre, sans mission est venu enlever du tabernacle le corps adorable de Jésus-Christ, et comme si ce n'était pas assez, vous avez encore fermé les portes de la sacristie, du chœur et de l'église aux fidèles qui y accouraient chaque jour avec

un saint empressement ; vous me les avez fermées à moi-même, à qui elles doivent être ouvertes en tous temps, et y avez fait apposer les scellés. Je me suis contenté, pour ne pas troubler le repos et la tranquillité publique, de gémir devant Dieu de ce scandale dans l'amertume de mon cœur, bien persuadé que vous ne tarderiez pas à revenir de votre erreur, et que vous répareriez, le plus tôt possible, des procédés aussi violents. Le peuple l'attend de vous, ce bon peuple si chrétien, si religieux. Il a gémi avec nous et il tend les bras vers cette Eglise antique et vénérable, la mère et le modèle des autres églises de mon diocèse.

Enfin, Messieurs, vous m'avez fait sommer d'organiser mon clergé conformément au décret de l'Assemblée nationale. J'ai dit que je répondrais le plus tôt possible, et voici ma réponse que je vous fais avec toute la franchise et la vérité qui doivent résider dans le cœur d'un évêque comme dans leur sanctuaire. Tout le royaume sait, et vous ne l'ignorez pas, Messieurs, que le roi a consulté le souverain pontife, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, qui a nommé une congrégation de cardinaux pour examiner chacun des articles dudit décret. Sa décision, consentie par les évêques de France, sera la règle. Je ne dois ni ne puis prévenir le jugement de l'Eglise de Rome, la mère et la maîtresse des autres églises, le centre de l'union catholique, hors de laquelle il n'y a point de salut. Jusqu'à ce qu'il me soit connu, mes mains seront liées : je resterai dans l'inaction ; rien n'est capable de m'en faire sortir. Ma conduite est prudente et conforme aux règles, à ce qui s'est pratiqué dans tous les temps, dont je ne dois point m'écarter ; lorsqu'il s'agit de la religion, ou de ce qui y tient aussi essentiellement que la hiérarchie ecclésiastique établie par notre divin Maître, je n'écoute que la voix de ma conscience ; et, comme les apôtres, j'obéis à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

† CHARLES JO. MA., évêque de Tulle.

QUATRIÈME ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU 26 NOVEMBRE 1790.

AVERTISSEMENT DE M. **Lefranc de Pompignan**,
archevêque de Vienne, au clergé séculier et régulier et aux fidèles de son diocèse.

Charles-François, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, archevêque de Vienne, primat des primats des Gaules, au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de notre diocèse : salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

La dernière lettre pastorale que nous vous avons adressée, nos très-chers frères, est devenue l'occasion de divers écrits où nous ne sommes pas ménagés. Dans quelques-uns on assure que par l'envoi de cette lettre à MM. les curés, nous les invitons à soulever le peuple, à renverser l'Etat et la loi ; omettons le reste. Quand nous avons été mis à cette épreuve, notre premier devoir sans doute, et grâce au ciel nous ne l'avons pas oublié, notre premier devoir a été de prier

pour ceux qui nous traitaient de la sorte (1) et de bénir en même temps, de remercier le Maître adorable, qui, par sa grande bonté, nous donnait quelque part à ses opprobres, lui qui pour notre amour, et comme l'observe Saint-Augustin, pour la consolation de ses serviteurs, a bien voulu qu'on l'accusât d'exciter le peuple à la révolte, et être appelé séducteur (2) séditieux. Mais que dirons-nous à vous-mêmes, nos très chers Frères ? Nous vous rappellerons les paroles de l'apôtre des Thessaloniciens, déjà citées dans cette même et nous vous exhorterons à ne pas vous laisser ébranler par les persécutions qui nous arrivent ; puisque vous devez savoir que, nous y sommes destinés, (3), et qu'elles sont l'apanage des honorables fonctions que le Seigneur nous a chargés de remplir à votre égard. Pasteurs et brebis, confions-nous en ses promesses, et espérons qu'il lui plaira d'accorder des bénédictions spéciales aux œuvres où sera empreint le sceau de la Croix.

On a mis beaucoup de soins et de diligence à empêcher que nos instructions fussent communiquées, à empêcher surtout qu'elles fussent lues dans les églises. Des précautions si recherchées, cet oubli comme affecté des égards ordinaires, tant de zèle, tant de mouvement, afin d'enchaîner et retenir captive la vérité, n'ont pas peu contribué, en grand nombre d'endroits, soit à lui donner plus de cours, soit à lui attirer plus d'attention, et pour son ministre c'est bien le lieu de dire : *Quelles que soient les intentions et quoi qu'il m'en puisse coûter, pourvu qu'elle soit annoncée, qu'importe, j'y trouve, j'y trouverais toujours ma joie* (4).

Au reste, nos très-chers frères, cette lecture publique, nous ne l'avons pas prescrite, et nos vénérables coopérateurs savent que là-dessus nous nous en étions pleinement rapportés à leur prudence, qu'éclairait une connaissance plus particulière du besoin de leurs troupeaux : qu'aurait servi, par exemple, en bien des assemblées ce qui concernait les personnes religieuses ? Nos justes réclamations contre le désordre et l'insubordination de plusieurs paroisses pouvaient en troubler quelques autres, dociles encore à la voix de leurs pasteurs : ailleurs, comme il est arrivé, semble-t-il, à grand nombre de nos détracteurs, on eût mal saisi la justification de notre silence : ailleurs enfin, d'autres raisons pour se régler dans le choix et la distribution de cette nourriture spirituelle. Mais elle était parfaitement saine, et s'il le faut, nous en appellerons encore au témoignage de ceux entre les mains de qui nous l'avons déposée ; nous oserons en appeler au témoignage de Dieu lui-même. Ah ! jamais il n'abandonnera son Eglise, jamais il ne la laissera manquer de pasteurs animés d'un zèle sincère, et qui aient le droit de dire à ceux qu'il rend l'objet de leur sollicitude : *Ce n'est pas une doctrine fautive et impure que nous vous avons prêchée. Choisis et destinés pour annoncer l'Evangile, nous parlons comme cherchant à plaire, non aux créatures, si souvent aveugles ou injustes, mais à Dieu qui sonde nos cœurs* (5). Et croyez, nos très chers frères, à celui que les im-

(1) *Matt.*, V, 44.

(2) *Seductor ille* : hoc appellabatur nomine Dominus J. C. ad solatium servorum suorum quando dicuntur seductores (S. Aug., *Enar.* in ps. 63, n. 15). — *Luc.* XXIII. — *Joa.*, VII. — *Math.*, XXVII.

(3) *I. Thess.* III.

(4) *Philipp.*, I, 18.

(5) *I. Thess.* II.